

Le corps de la ville, le corps du promeneur (XVII^e-XVIII^e siècles)

Laurent Turcot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/2340>
DOI : 10.4000/gc.2340
ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2009
Pagination : 131-140
ISBN : 978-2-296-10874-5
ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Laurent Turcot, « Le corps de la ville, le corps du promeneur (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Géographie et cultures* [En ligne], 70 | 2009, mis en ligne le 14 mai 2013, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/gc/2340> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.2340>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Le corps de la ville, le corps du promeneur (XVII^e-XVIII^e siècles)

Laurent Turcot

- 1 La promenade fait partie des activités sociales qui fondent un type de sociabilité particulière. Pratiquée seule ou en groupe, elle provoque un sentiment paradoxal qui se situe entre un éloignement face au monde et une imbrication symbiotique. Cette promenade n'est pas qu'un simple déplacement d'un point à un autre, elle met en place et en forme des conditions qui en favorisent la pratique. Une grande histoire de la promenade allant des péripatéticiens grecs, voire même des déplacements des premiers hommes, en passant par les déambulations des pèlerins médiévaux, des *proumenades* de Montaigne, des rêveries de Rousseau, des flâneries de Baudelaire et de Walter Benjamin pour en arriver au flâneur contemporain, reste encore à écrire. Certes, nombre de chercheurs ont commencé à baliser ce territoire en fixant des bornes, proposant des interprétations ponctuelles pour des périodes précises, mais la généalogie nous échappe encore. Entre Socrate et Rousseau, quel lien ? Il n'est pas question ici de construire les grands axes d'une telle histoire ; nombre de monographies restent à produire pour en arriver à synthétiser l'histoire de l'homme en marche.
- 2 Comme le titre de cet article l'indique, nous nous proposons plutôt d'analyser la naissance d'un rapport déterminant dans l'émergence de la figure du promeneur : celui qu'il entretient avec la ville. Le promeneur est défini par l'espace urbain et, en retour, le définit à son tour. Comment la ville est-elle alors devenue un espace de loisir ? Comment a-t-elle permis une forme de déplacement qui provoque, dynamise ou définit les caractères sociaux de l'individu en promenade ? À la lumière des recherches que nous avons réalisées dans les archives municipales de la ville de Paris, il semble que l'époque moderne, et plus particulièrement les XVII^e et surtout XVIII^e siècles, marquent d'une pierre blanche l'histoire de la promenade et plus particulièrement celle du promeneur. Nous utilisons le terme de promeneur puisque celui de flâneur est propre au XIX^e siècle. L'entrée de ce terme dans les dictionnaires français ne se fera d'ailleurs qu'en 1808. Un premier élément pour tisser la généalogie serait donc de

considérer que le promeneur est antérieur au flâneur, mais que le second hérite des caractères sociaux et littéraires du premier.

- 3 Paris, capitale européenne de l'époque moderne, donne le ton en matière de culture et d'embellissement de son tissu urbain. Les secousses qu'elle provoque se font sentir non seulement dans la province française, mais également dans toute l'Europe, raison pour laquelle nous considérerons la capitale française comme objet de recherche. Une autre ville mériterait d'être comparée sous l'angle que nous proposons ici, mais les chercheurs travaillant sur la cousine parisienne d'outre-manche, Londres, ont jusqu'ici peu considéré des problématiques qui seraient à même de révéler les promeneurs britanniques, et plus particulièrement londoniens¹.
- 4 La promenade n'est pas une création de l'époque moderne. Ses origines antiques ont fortement influencé les hommes de la Renaissance, avec, en premier lieu, Montaigne, qui affirme : « Je me promeïne pour me promener ». Cependant, elle acquiert, dès le début du XVIIe siècle, une fonction d'apparat qui conditionne sa pratique dans l'Europe moderne. C'est également l'époque des premiers grands traités de civilité qui vont organiser les corps dans les espaces public et privé. L'un des premiers grands traités est celui d'Érasme qui, dans *La civilité puérile* en 1530, met en forme une promenade que l'auteur veut conforme à la décence et à la rectitude. Il souhaite que :

« le jeune enfant ne soit aperçu en cheminant, ny trop lent, ny trop hasté : Car l'un ressent l'effeminé et l'autre le furieux ; qu'il ne marche aussi chancelant çà et là ; ce que Fabius a trouvé blasmable et vicieux. Car nous quicterons aux Suisses ceste façon de clocler à demy en marchant, et à ceux qui se trouvent bien braves de porter le pannache au chappeau, se jouer des pieds alors que l'on est assis, est le propre d'un fol, comme aussi de remuer les mains mal à propos, c'est un témoignage de foiblesse d'esprit » (Érasme, 1613, p. 31).
- 5 Le corps de celui qui déambule doit montrer la rectitude morale et la contenance. Les auteurs des traités de civilité, dont les enfants sont le public-cible, vont peu à peu considérer les couches supérieures comme les premiers bénéficiaires de leurs enseignements. La civilité vient côtoyer la courtoisie héritée de l'époque médiévale, elle donne naissance à l'honnêteté et, bien sûr, au gentilhomme qui, s'il veut se conformer à un idéal de vertu et de morale, devra suivre à la lettre les règles fixées. La promenade devient une pratique sociale qui permet à l'homme de cour de se distinguer. Du XVIIe au XVIIIe siècle, cette fonction se renforce et se complexifie, mais un moment va permettre de fonder une promenade conforme à la civilité et, par ricochet, de servir l'apparence et la distinction sociale.
- 6 Louis XIV, au sommet de sa puissance dans son château de Versailles, conçu comme un véritable programme politique de l'absolutisme à la française, va se servir de la promenade pour assurer sa gloire². Il renforce une pratique qu'il associe à la représentation de sa gloire. Le souverain fait d'ailleurs rédiger un petit opuscule sur la manière de se promener dans les jardins. Un itinéraire est tracé pour que le promeneur profite agréablement des longues allées du jardin à la française dessiné par André Le Nôtre. Toutefois, il ne faut pas s'y tromper, le roi n'entend pas offrir aux promeneurs un guide de ce qu'il y a à voir dans le jardin. Au contraire, il scande une déambulation qui va de sculpture en sculpture, associant çà et là les dieux grecs et romains au souverain français. La promenade sert l'idéal de renforcement du pouvoir central. Au-delà de cet itinéraire, il y a surtout le corps du promeneur qui est de plus en plus contraint. Courtisan, le promeneur de Versailles doit maîtriser les idéaux de civilité et d'élégance.

- 7 Le corps du promeneur est ainsi marqué par un rituel de distinction sociale qui ne s'exprime pas uniquement dans l'espace privé du monarque, mais également dans l'espace public de l'aristocratie et de la bourgeoisie. Entre la danse baroque et la promenade, il n'y a parfois qu'un pas, car les cinq positions de ce divertissement, prisé par le roi et souvent mis en musique par Lully, vont servir de base aux déplacements mondains en France. Les jambes doivent être droites, la taille relevée, la tête haute, les yeux au loin, les mains agréablement posées sur une canne ou derrière le dos. L'ensemble est une véritable gymnastique corporelle fine et précise. La promenade est plus qu'une simple pratique sociale, elle devient une manière de placer le « dos, épaules, bras et coudes », mais aussi « genoux, jambes et pieds »³. Les traités de civilité, comme celui d'Antoine de Courtin (1671), rendent compte du rituel extrêmement minutieux et précis qu'est la promenade dans la France au tournant du XVIIIe siècle.
- 8 Londres n'est pas en reste, puisqu'à côté des traductions d'Antoine de Courtin et de Jean-Baptiste de la Salle, on trouve des ouvrages comme ceux de Richard Allestre (1726), dans lesquels le gentilhomme anglais trouve les éléments lui permettant de se distinguer à la cour comme à la ville. Le premier chapitre de *The man of manners* porte un titre très explicite : *Rules for walking the streets, or other publick places*, dans lequel on peut lire :
- « If we walk in the Park, or any other publick place, with a Superior, we are always to observe to give him the upper Hand, and if three or more be in Company, we are to take care to place him in the middle » (Allestre, 1726, p. 1).
- 9 Cette dernière citation soulève une question qui permet d'apprécier la nature toute particulière de la promenade : l'endroit où celle-ci doit se réaliser.
- 10 Le jardin de Versailles n'est pas le seul endroit où peut s'exprimer ce qu'il convient maintenant d'appeler une promenade de civilité. Paris, centre incontesté de la culture française, avec ses salons, ses théâtres et ses jardins publics, détermine les conditions dans lesquelles la promenade et le promeneur peuvent s'exprimer. Le jardin des Tuileries, le Cours-la-Reine et le jardin du Luxembourg sont des espaces où il est de bon d'aller se promener, mais surtout de se montrer. Jean de la Bruyère écrit d'ailleurs à ce propos :
- « L'on se donne à Paris, sans se parler, comme un rendez-vous public, mais fort exact, tous les soirs au Cours ou aux Tuileries pour se regarder au visage et se désapprouver les uns les autres [...] l'on s'attend au passage réciproquement dans une promenade publique ; l'on y passe en revue l'un devant l'autre : carrosse, chevaux, livrées, armoiries, rien n'échappe aux yeux », (de la Bruyère, 1916, p. 258).
- 11 Ces espaces de promenade sont conçus pour épouser les fonctions de la pratique sociale. En effet, dans tous les jardins, nous retrouvons une allée centrale dans le style des jardins à la française, qui rassemble tous les promeneurs. De petites échoppes offrent aux promeneurs quelques rafraîchissements et d'autres louent des chaises. Ces fêtes galantes se passent à même la ville. Pourtant, les jardins n'ont de publics que le nom, car n'entre pas qui veut. Rappelons que des barrières les encerclent et empêchent le commun des mortels d'y pénétrer. Aux entrées, bien gardées par des gardes suisses, on s'assure que les promeneurs soient vêtus décentement et que ceux-ci se comportent conformément aux règles de civilité. Les domestiques, les ouvriers et les gagne-deniers sont ainsi refoulés et invités à aller se divertir dans les cabarets et les tavernes. Le jardin public est ainsi comme un salon en plein air où les couches supérieures font à l'extérieur ce qu'elles se délectaient de faire à l'intérieur : se regarder, se dévisager, se critiquer, se montrer, et, surtout, tenter de se distinguer.

- 12 Londres possède, à l'instar de Paris, ses grandes promenades publiques. Hyde Park est le plus grand de ces jardins dits royaux (*Royal Parks*). Espace où l'on va voir et où l'on se délecte de montrer les dernières tendances vestimentaires, Hyde Park répond à cette recherche de distinction sociale dans des lieux spécifiquement dévolus à l'exercice de la théâtralisation des sociabilités aristocratiques. Comme le confirme César de Saussure (1902) lors de son voyage en Angleterre: « *fine ladies and gentleman come and drive slowly round in order to see and be seen* ». Non loin d'Hyde Park se trouvent Kensington Gardens, que John Wesley (1827, p. 34) décrit comme « *more grand than pleasant* », puis the Green Park. Le voyageur français F. Lacombe affirme à propos de ce dernier que :
- « les personnes qui demeurent dans la longue rue de Piccadili, voyent en face le Parc Verd et le bassin, et ont la commodité d'y entrer par plusieurs portes de communication : les Seigneurs et Dames de la Cour traversent le Parc à cheval ou en voiture », (Lacombe, 1777, p. 110).
- 13 La promenade qui retient l'attention de tous les Londoniens, mais surtout de tous les voyageurs de passage dans la ville, est sans doute St- James's Park. On y retrouve piétons et carrosses qui profitent des charmes de ce jardin ouvert par Charles II. Samuel William Fores, dans son *Nouveau guide des étrangers* paru en 1789 dans une version bilingue français-anglais, décrit le jardin comme un parc « d'environ deux milles de circonférence, avec de très belles et spacieuses promenades, ombragées d'ormes et de tilleuls, c'est la promenade la plus agréable, et la plus suivie des habitants de la cité et de ceux du quartier de Westminster » (1789, p. 20).
- 14 Dès le XVIIe siècle, de nouvelles conditions de promenade vont favoriser la création d'une nouvelle manière de se déplacer. Louis XIV, voulant imposer sa volonté et montrer à quel point la France est la plus grande puissance européenne, décide de débarrasser Paris de ses remparts. Le roi considère que sa capitale ne sera jamais prise, qu'elle n'a plus besoin de sa fonction militaire. Les guerres se passent dorénavant aux limites du royaume ; l'unité étant assurée plus à l'intérieur par la force du régime et celle du souverain. Les remparts sont alors détruits, mais les ingénieurs en charge de la démolition décident de conserver les arbres qui servaient, dans la stratégie militaire, à cacher les défenses de l'assiégé. On va même plus loin, on décide d'adapter le modèle de l'allée plantée, telle qu'on a pu la dessiner dans le jardin des Tuileries ou encore dans celui du Luxembourg. Ce rempart, qui prend bientôt le titre de boulevard, va devenir en quelques années la promenade à la mode. La description qu'en fait Louis-Sébastien Mercier, à la fin du XVIIIe siècle, montre bien l'importance de ce processus historique dans la perception qu'ont les contemporains de la pratique de la promenade :
- « C'est une promenade vaste, magnifique, commode, qui ceint pour ainsi dire la ville : elle est de plus ouverte à tous les états, et infiniment peuplée de tout ce qui peut la rendre agréable et récréative : on s'y promène à pied, à cheval, en cabriolet ; et l'on peut placer les boulevards à côté de tout ce qu'il y a de plus beau à Paris » (1995, p. 144).
- 15 Cependant, un aménagement fortuit va aider à la transformation des conditions de promenade. En effet, quand les architectes décident de planter quatre rangées d'arbres au boulevard, avec deux contre-allées à gauche et à droite, formant ainsi une longue allée centrale, on réalise que les contre-allées sont trop petites pour accueillir les carrosses, ce qui fait qu'on aménage, un peu par accident, le premier trottoir moderne. La réglementation municipale renforce cette définition, en cautionnant légalement les couples piéton / contre-allée et carrosse / allée. La division des allées et contre-allées permet d'associer deux formes de promenade jusqu'ici pratiquées, la promenade à pied

et la promenade en voiture. En faisant la synthèse de ces manières de se promener, le boulevard permet de redéfinir les modalités de déambulation dans la ville. Pour la première fois dans l'histoire des villes européennes, on offre des conditions de déambulations aisées et sécuritaires. Il n'en a pas toujours été ainsi. À cette époque, Paris est d'ailleurs reconnue comme étant un enfer pour les piétons. Les voyageurs présents se font les truchements de l'encombrement de l'espace urbain. Peu enclines au libre déplacement des citadins, les rues, tortueuses et sinueuses, s'arc-boutant de places en places, déversent leur lot de Parisiens dans les commerces circonvoisins. Le voyageur voit les perches aux fenêtres, les enseignes, les montoirs à cheval parsemés devant cabarets et maisons, les ruisseaux qui séparent les rues en deux, charroient les menus déchets et ordures jetés par les riverains. Le Bâlois Thomas Platter le jeune s'étonne dès 1599 de la vitalité de la rue parisienne :

« En voyant tant de monde dans la rue, je croyais qu'il ne restait plus personne dans les maisons, et, néanmoins, je trouvais les maisons et les auberges toujours pleines lorsque je voulais y descendre » (Platter, 1896, p. 199).

- 16 Giovanni-Paolo Marana écrit, à la fin du XVIIe siècle, que Paris est atteint d'un mal qu'il qualifie de « mouvement perpétuel qui règne ici le jour et la nuit » (1714, p. 8). Arlette Farge (1992) a bien montré qu'au XVIIIe siècle, le terme d'encombrement est toujours l'un des termes qui définit la rue parisienne.
- 17 Cette réalité va permettre de redéfinir l'espace urbain et d'offrir dorénavant des espaces plus ouverts, mieux adaptés à la circulation parisienne. D'ailleurs, les années 1750 voient naître un mouvement qui va transformer les villes, c'est ce qui a été qualifié à l'époque de « mouvement d'embellissement des villes » (Harouel, 1993 ; Rabreau, 2008). Cette notion concerne tout ce qui se rattache à l'élargissement des rues, à l'application de plans d'urbanisme et à l'exécution de grands travaux urbains. L'embellissement est une notion très large, rassemblant à la fois des préoccupations pratiques, esthétiques et politiques. La ville du XVIIIe siècle est pensée en vue d'une circulation aisée et rapide. Cela exige le redressement et surtout l'élargissement des rues. On cherche à dilater l'espace public urbain, afin que l'air, fluide vital, puisse librement circuler dans la cité. L'hygiène publique amène les ingénieurs et les architectes à associer la ville à un corps humain. Le centre-ville en est le cœur et seule une aération des artères peut permettre à la circulation de se réaliser aisément. On va ainsi détruire toutes les maisons construites sur les ponts afin que la Seine puisse permettre le renouvellement de l'air dans des rues qui sont de mieux en mieux construites et plus ouvertes. Les cimetières seront relégués à l'extérieur des murs de la ville, les miasmes et la stagnation effraient. Il convient de faire de la ville un espace agréable à vivre.
- 18 Le boulevard s'inscrit dans ce mouvement en y apportant une dimension nouvelle, celle de la végétation urbaine. Si la circulation de l'air peut être assurée par le mouvement de l'eau, elle peut également l'être par des plantations d'arbres qui égalaient les citoyens et rapprochent la campagne de la ville. D'autres espaces de déambulation vont reprendre les aménagements construits sur le boulevard : le premier, et le plus connu, les Champs-Élysées. Plantée pour être dans la continuité du jardin des Tuileries, cette avenue de la banlieue parisienne sera utilisée par l'ensemble de la population parisienne, car, comme pour le boulevard, aucune barrière n'empêche d'y pénétrer. Les contre-allées seront réservées aux piétons et l'on prendra même soin de dépêcher une garde suisse pour s'assurer du respect de ce règlement. Cette nouvelle manière de

concevoir l'espace de la promenade, qui tend d'ailleurs à se confondre de plus en plus avec l'espace urbain, fera dire à Lerasle dans l'*Encyclopédie méthodique* que, sur le boulevard :

« Le simple plébéien va de pair avec le grand seigneur, que toutes les conditions se polissent en se confondant. [...] Un Suisse impitoyable n'en chasse pas la jeune fille en simple déshabillé, l'ouvrier en veste, comme aux Tuileries et au Luxembourg ; la liberté règne, et cependant il n'en résulte aucun désordre » (Lerasle, 1782, p. 440).

19 Quelques années plus tard, P.-J. Buchoz confirme cette idée :

« Les promenades de Paris sont aussi des espèces de foires journalières où le peuple se rassemble pour se dissiper et jouir des plaisirs qu'elles procurent ; ces promenades, ainsi que des environs, ont des jours marqués où elles sont plus fréquentées » (Buchoz, 1789, p. 7).

20 Avec un espace urbain qui favorise maintenant le déplacement à même la ville, de nouveaux promeneurs vont émerger. Délaissant les idéaux de la civilité, ces individus vont devenir des observateurs scrupuleux de la vie parisienne. Il importe à ces promeneurs de se lancer sur le pavé de la capitale, d'être tout yeux, tout oreilles. On se soucie peu de se faire voir, on veut voir et profiter de la ville. C'est l'apparition de la chronique journalistique. Ces chroniqueurs racontent la ville à travers leur expérience personnelle. L'accent est mis autant sur la distance que sur le témoignage et sur l'imagination créatrice. Deux hommes méritent d'être cités dans ce catalogue : Louis-Sébastien Mercier et Nicolas-Edmé Rétif de la Bretonne. Dans les deux cas, le *Tableau de Paris* (1781-1788) et les *Nuits de Paris* (1788-1794), ils racontent l'ordinaire et la ville. Les deux chroniqueurs utilisent la promenade comme moyen de découvrir, de connaître et de mettre au jour les multiples éléments qui font de la ville de Paris un kaléidoscope aux reflets infinis. L.-S. Mercier écrit d'ailleurs :

« Je vais parler de Paris, non de ses édifices, de ses temples, de ses monuments, de ses curiosités, etc. Assez d'autres ont écrit là-dessus. Je parlerai des mœurs publiques et particulières, des idées régnantes, de la situation actuelle des esprits, de tout ce qui m'a frappé dans cet amas bizarre de coutumes folles ou raisonnables, mais toujours changeantes. [...] J'ai tant couru pour faire le *Tableau de Paris* que je puis dire l'avoir fait avec mes jambes ; aussi ai-je appris à marcher sur le pavé de la capitale d'une manière leste, vive et prompte. C'est un secret qu'il faut posséder pour tout voir », (Mercier, 1995, p. 1 et p. 1309).

21 N. Rétif de la Bretonne reprend l'idée de l'homme à pied dans la ville en montrant bien que Paris n'est accessible que pour celui qui daigne descendre de son carrosse et fouler le pavé de son pied. Un homme qui le croise l'interpelle et, connaissant son intérêt pour l'observation nocturne, lui pose une question d'une évidence désarmante, du moins aux yeux de ce personnage : « N'est-il pas agréable d'être à pied dans les rues, à l'heure qu'il est ? ». La réponse de l'auteur des *Nuits* est une véritable explication de son mode de vie et de son mode d'appréhension de la cité :

« Je vous demande pardon ; c'est un grand plaisir pour moi ! Je plains les riches, emprisonnés dans leurs équipages, ne voyant rien ! Je les plains davantage encore d'être emmaillotés dans leur luxe et leurs richesses, dont ils ne peuvent se dégager ! C'est un pénible esclavage, que celui d'être accablé sous le poids de la fortune !'. À ces mots, que je croyais d'une excellente morale, le jeune homme saute hors de sa voiture, et vient se jeter à mon col : il m'embrasse deux ou trois fois. 'Ha ! Voilà le premier philosophe que je rencontre !' ». (Rétif de la Bretonne, 1987, p. 573).

22 L'identité de « promeneur-observateur », revendiquée mais surtout théorisée par Louis-Sébastien Mercier et Nicolas-Edmé Rétif de la Bretonne, est en aval de toutes les transformations qui se sont opérées dans le Paris du XVIIIe siècle. Le *Tableau de Paris* et

Les Nuits de Paris montrent l'aboutissement de l'évolution et de l'adaptation de la promenade honnête à des fonctions sociales qui se recentrent peu à peu sur l'individu. Le corps de la ville a fini par transformer le corps du promeneur. Celui qui arpente les rues peut maintenant s'arrêter, se reposer, contempler et passer. Le promeneur travaille dans l'éphémère. Il n'est qu'un être qui passe ; s'il s'avise de repasser à un endroit, le pays qu'il construit n'a plus rien à voir avec celui qui, déjà loin et oublié, s'est édifié hier. Il ne marche pas, il déambule, il erre, il se perd, mais jamais il ne trouve, il arrive quelque part ou se déplace pendant ses déplacements. La seule idée, maîtresse de ses mouvements, de son être et surtout de son regard, est sourde et campée dans des territoires obscurs qu'il ne reconnaît qu'en retrouvant le confort de sa chambre. Déjà, il nous semble qu'une autre figure commence à apparaître, celle de Charles Baudelaire :

« Il n'est pas donné à chacun de prendre un bain de multitude : jouir de la foule est un art. [...] Le promeneur solitaire et pensif tire une singulière ivresse de cette universelle communion » (Baudelaire, (1980, p. 54).

BIBLIOGRAPHIE

ALLESTREE, R., 1726, *The gentleman's calling*, Londres.

BARDET, G., 1951, *Naissance et méconnaissance de l'urbanisme de Paris*, Paris, Sabri.

BAUDELAIRE, C., 1980, « Les foules », dans *Petits poèmes en prose, le spleen de Paris*, Paris, Garnier.

BRUYÈRE (de la), J., 1916, *Les Caractères*, Paris, Henri Didier.

BUCHOZ, P.-J., 1789, *Dissertation sur les amusemens des Français depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours*, Strasbourg, impression ordinaire du roi.

CORFIELD, P. J., 1990, « Walking the city streets: the urban odyssey in eighteenth century England », *Journal of Urban History*, vol. 16, 1989-1990, p. 132-174.

COURTIN (de), A., 1671, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France, parmi les honnêtes gens*. Paris, H. Josset.

ÉRASME, 1613, *La civilité morale des enfans, composée en Latin par Erasme, traduite en François par Claude Hardy, parisien âgé de neuf ans*, Paris, Jean Sara.

ERASMUS, J., 1737, *The man of manners: Or plebeian polish'd being plain and familiar rules for a modest and genteel behaviour, on most of the ordinary occasions of life*, Londres, édité par J. Roberts.

FARGE, A., 1992, *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard.

FORES, S. W., 1789, *Fores's new guide for foreigners containing the most complete and accurate description of the cities of London and Westminster*, Londres, S.W. Fores.

HAROUËL, J.-L., 1993, *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIIIe siècle*, Paris, Picard Éditeur.

LACOMBE, F., 1777, *Observations de Londres et de ses environs, avec un précis de la Constitution d'Angleterre et de sa décadence*, Londres et Paris, Lacombe et Lyde. LERASLE, 1782, *Encyclopédie*

méthodique, jurisprudence, tomes neuvième et dixième, contenant la police et les municipalités, Paris, Panckouche.

MARANA, G. P., 1692, *Lettre d'un Sicilien à un de ses amis, contenant une agréable critique de Paris et des François*, Chambéry, Pierre Maubal.

MERCIER, L.-S., 1995, *Tableau de Paris (1781-1788)*, Paris, Mercure de France.

NORTON, R., 1660, *An essay upon modern gallantry address'd to men of honour, men of pleasure and men of sense with a seasonable admonition to the young ladies of Great Britain*, Londres, A. More.

PLATTER LE JEUNE, T., 1896, « Description de Paris (1599) », *Mémoires de la Société de Paris et de l'Île-de-France*, vol. XXIII.

RABREAU, D., 2008, *Apollon dans la ville. Essai sur le théâtre et l'urbanisme à l'époque des Lumières*, Paris, Éditions du Patrimoine.

RÉTIF DE LA BRETONNE, N.-E., 1987, *Les nuits de Paris, ou le spectateur nocturne*, tome 2 (1788-1794), Genève, Slatkine Reprints.

ROULEAU, B., 1988, *Le tracé des rues de Paris*, Paris, Presses du CNRS.

SALLE (de la), J.-B., 1716, *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne très utiles pour l'éducation des enfants et pour les personnes qui n'ont pas la politesse du monde ni de la langue française*, Troyes, Oudot.

SAUSSURE (de), F., 1902, *A foreign view of England in the reign of George I and George II*, Londres.

WESLEY, J., 1827, *Journal*, Londres.

NOTES

1. Soulignons toutefois le travail pionnier de P. J. Corfield (1990).
2. Bien qu'en dehors de la ville, Versailles donne à penser un modèle de structuration de l'espace qui va influencer la manière de définir la ville. L'art des jardins va ici de pair avec l'art de la ville, comme l'ont montré G. Bardet (1951) ou B. Rouleau (1988).
3. Titre des chapitres XI et XIV, extraits de Jean-Baptiste de la Salle (1716).

AUTEUR

LAURENT TURCOT

Université du Québec à Trois-Rivières

Laurent.Turcot@uqtr.ca